

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP2148

Edition du  
09 janvier 2017

DANS CE NUMÉRO

---

**Naturalisation pour la troisième génération, un contexte difficile** (Jacques Guyaz)

Dépasser l'échec de 2004 et compenser le durcissement de la loi sur la nationalité

**RIE III: un colis piégé à retourner à l'expéditeur le 12 février** (Jean-Daniel Delley)

Septième volet de notre série sur la réforme de l'imposition des entreprises

**Lucerne: du paradis fiscal à l'enfer budgétaire** (Jean-Daniel Delley)

RIE III dans la pratique

**Pour des multinationales responsables** (René Longet)

La responsabilité écologique et sociale des entreprises, un enjeu fondamental

**Une approche sensible de la vie et l'œuvre de Louis Soutter** (Pierre Jeanneret)

Michel Layaz, *Louis Soutter, probablement*, Carouge-Genève, Ed. Zoé, 2016, 237 pages

# Naturalisation pour la troisième génération, un contexte difficile

Dépasser l'échec de 2004 et compenser le durcissement de la loi sur la nationalité

Jacques Guyaz - 08 janvier 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/30741>

Vu de l'Arc lémanique, la votation du 12 février prochain sur la modification constitutionnelle introduisant la [naturalisation facilitée](#) des étrangers de la troisième génération semble totalement absurde. En effet, les cantons romands, à l'exception du Valais, ainsi que Berne connaissent déjà la naturalisation facilitée pour la ... deuxième génération, et donc pour les suivantes.

Mais cette votation doit être replacée dans un contexte plus large, celui de la nouvelle [loi sur la nationalité](#) qui va entrer en vigueur le 1er janvier 2018 et celui du [scrutin](#) similaire qui s'est déroulé en 2004.

Le nouveau droit fédéral durcit sensiblement les conditions d'obtention de la nationalité suisse à partir de 2018. Notre époque n'est pas à l'ouverture. Il faudra désormais être titulaire d'un permis d'établissement pour obtenir le passeport à croix blanche, alors qu'aujourd'hui le permis B suffit. Maigre compensation, la durée minimale de résidence se réduira à dix ans, contre douze actuellement.

Les candidats devront justifier de connaissances linguistiques correspondant au niveau de référence européen B1 à l'oral et A2 pour l'écrit. Les

requérants qui ont l'une de nos langues nationales pour langue maternelle ou qui auront effectué au moins cinq années de scolarité obligatoire dans l'une de nos langues seront dispensés du test. Il en ira de même pour ceux qui bénéficient déjà d'un certificat de compétence linguistique ou qui auront suivi une formation de niveau secondaire en Suisse.

Les immigrants venus d'un pays voisin n'ont pas de souci à se faire, ni d'ailleurs ceux qui ont effectué leur scolarité dans une ancienne colonie française. Pour un Anglais ou un Finlandais, ce sera un peu plus compliqué. Un certain nombre de cantons, dont Vaud, n'effectuent actuellement déjà plus aucun contrôle linguistique, contrairement à Genève qui s'assure de la capacité de s'exprimer oralement. Berne, Bâle-Ville et Zurich exigent déjà des compétences d'écriture.

Les cantons romands auront à mettre en place dès 2018 des dispositifs de tests de français pour les candidats au passeport suisse. Ils se seraient bien passés de ce surcroît bureaucratique. [L'article 6](#) de la nouvelle ordonnance sur la nationalité précise que le Secrétariat d'Etat aux migrations «*aide*» les cantons. Nous espérons que cette aide

couvrira au moins une bonne partie des coûts engendrés par les nouvelles exigences.

## Le précédent de 2004

Lors de la votation du 26 septembre 2004, le même objet a été refusé par une étroite majorité populaire de 51,6%, mais surtout par 14 cantons et 5 demi-cantons. Voilà qui compte aussi dans la perspective du vote du 12 février.

Sans surprise, les cinq cantons acceptants voici 17 ans figurent sur la liste habituelle pour ce genre de scrutin. S'y retrouvent les Romands sauf le Valais, ainsi que Berne et Bâle-Ville. Nous avons nous aussi nos «*swing states*», mais ceux qui ont voté oui à plus de 45% en 2004 sont fort peu nombreux: Zurich, le Valais et le Tessin; l'évolution politique récente de ce dernier canton ne rend pas très optimiste. Ajoutons Bâle-Campagne qui avait voté oui à plus de 43% et la liste des cantons susceptibles de basculer se trouve quasiment close. Néanmoins [le premier sondage gfs](#) semble indiquer une évolution importante de l'opinion puisque 74% des personnes interrogées se déclarent ouvertement favorables ou plutôt favorables à ce nouveau projet.

Si le sens du texte soumis au peuple et aux cantons le 12 février est simple, la définition de l'immigré de la troisième génération paraît ubuesque. En clair, si l'on peut dire, il faut qu'au moins un des quatre grands-parents soit né en Suisse ou ait obtenu l'autorisation d'y séjourner. L'un des parents devra avoir vécu au moins 10 ans en Suisse et y avoir accompli 5 ans d'études. Quant à l'impétrant lui-même, il doit être né en Suisse, y avoir également accompli 5 ans de scolarité, être titulaire d'un permis d'établissement et ne pas avoir plus de 25 ans. En revanche, il n'est pas nécessaire qu'il vive en Suisse au moment de sa demande de naturalisation.

Cette situation concerne environ 24'650 personnes. S'y

ajoutent chaque année quelque 2'300 jeunes qui, à l'âge de 9 ou 10 ans, atteignent les 5 ans d'école.

Selon des études consacrées aux descendants d'immigrés, [les étrangers dans cette situation](#) sont en grande partie des petits-enfants des Italiens arrivés en Suisse dans les années 60. Les Balkaniques de la deuxième génération ont plus volontiers acquis la nationalité helvétique, car le passeport albanais, kosovar ou bosniaque n'ouvre pas beaucoup de portes. Ils peuplent nos équipes de football. Il n'en va pas de même du passeport européen des Italiens, sans compter le maintien au fil des générations d'une fierté nationale qui s'exprime dans la rue lorsque l'Italie gagne des matchs à l'Euro de football ou lors du

Mondial.

La votation du 12 février porte sur un projet qui semble évident en Suisse romande, mais qui l'est nettement moins aux yeux de beaucoup de nos compatriotes alémaniques. Compenser le tour de vis de la nouvelle loi sur la nationalité par l'ouverture de la révision constitutionnelle autorisant la naturalisation facilitée pour la troisième génération constitue l'argument majeur en faveur du OUI. Mais il s'agit là d'un débat alémanique qui aura peu d'échos en Suisse romande.

Reste donc à espérer que le résultat du premier sondage gfs trouve confirmation dans les urnes le mois prochain. Pessimisme de l'intelligence, optimisme de la volonté dirait Gramsci.

## RIE III: un colis piégé à retourner à l'expéditeur le 12 février

Septième volet de notre série sur la réforme de l'imposition des entreprises

Jean-Daniel Delley - 05 janvier 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/30723>

Les pays développés, notamment dans le cadre du G20 et de l'Union européenne, nous reprochent depuis longtemps d'attirer leurs entreprises par des astuces fiscales relevant d'une concurrence déloyale.

L'occasion était bonne de considérer d'un œil critique notre politique de promotion économique basée sur le

*dumping* fiscal. Une politique qui relève du parasitisme dans la mesure où nous captions des ressources fiscales qui viennent à manquer à nos partenaires, par ailleurs indispensables clients de nos industries d'exportation.

### Les occasions manquées

L'occasion était bonne de prendre conscience de la

dépendance dans laquelle nous nous plaçons face à des multinationales prêtes à plier bagage pour une offre plus alléchante ailleurs.

L'occasion était bonne de tourner le dos à un système d'imposition inéquitable qui permet à certaines entreprises de bénéficier de biens collectifs - infrastructures, formation, qualité de vie - sans assumer

leur part financière.

L'occasion était bonne de faire le bilan de la course à la sous-enchère fiscale à laquelle se livrent les cantons. Une course sans fin qui conduit à fragiliser leurs budgets et à mettre en péril les prestations publiques (voir notre article [Lucerne: du paradis fiscal à l'enfer budgétaire](#)). Une perversion du fédéralisme qui privilégie le chacun pour soi au détriment de la solidarité confédérale. Une pratique érigée en religion, comme le note [Silvia Steidle](#), municipale PLR des finances de la ville de Bienne.

Mais la Suisse n'a saisi aucune de ces occasions, tant elle peine à tirer les enseignements de ses expériences passées. Des années durant, elle a défendu bec et ongles son secret bancaire, imaginant des montages tel Rubik ([DP 1853](#)), pour finalement rendre les armes sans n'avoir jamais pris l'initiative.

Aujourd'hui, elle se plie aux injonctions internationales - suppression des statuts fiscaux privilégiés - en généralisant ce statut à toutes les entreprises et en créant de nouvelles niches. Des niches ([DP 2146](#)) - *patent box*, intérêts notionnels - dont on peut douter qu'elles soient encore longtemps tolérées au sein de l'OCDE.

Quant aux cantons, encouragés par le soutien financier annoncé par Berne, ils poursuivent leur course-

poursuite dans le moins-disant fiscal. N'a-t-on pas vu le canton de Vaud, pressé de poser ses marques, démarrer en solo avant même l'adoption du cadre légal fédéral?

### **Baisse d'impôts pour les actionnaires...**

En résumé, l'obligation de se conformer aux standards internationaux a servi de commode couverture à une opération sans précédent de réduction de la charge fiscale des entreprises et des actionnaires. Une parfaite illustration de l'effet d'aubaine.

La réforme provoquera une baisse substantielle des rentrées fiscales. Les budgets des collectivités publiques en souffriront d'autant plus que les Chambres fédérales ont refusé toute mesure de compensation, telle l'imposition des gains en capital et l'augmentation de la taxation des dividendes. Ces deux mesures auraient pourtant répondu en toute logique aux avantages nouveaux et substantiels que RIE III fournit aux actionnaires.

### **... et baisses des prestations publiques pour tous**

Car les entreprises et les actionnaires sortent à coup sûr gagnants de cette réforme. Alors que les collectivités publiques verront diminuer

leurs ressources et aligneront les programmes d'économies budgétaires. Voilà pour les certitudes. Quant aux slogans de campagne des partisans de la réforme - emplois, investissement, compétitivité -, ils reposent sur des scénarios fragiles et de pures spéculations ([DP 2145](#)).

Nous n'avons pas de choix, prétendent les défenseurs de RIE III, il s'agit de se libérer de la pression internationale. Certes, nous ne pouvons plus nous soustraire aux standards de l'OCDE. Mais traiter de manière égale toutes les entreprises installées sur notre sol n'impliquait nullement de leur octroyer un tel traitement de faveur.

L'alternative existe. Exiger d'abord un armistice entre les cantons et la fixation d'un taux plancher d'imposition des bénéficiaires; avec un minimum compris entre 16 et 18%, la Suisse ferait encore très bonne figure en comparaison internationale. Ensuite régler de manière beaucoup plus restrictive les possibilités de réduction du bénéfice imposable. Et enfin, faire participer équitablement les gagnants de la réforme, au premier chef les actionnaires, à l'équilibre des finances publiques.

Equité et équilibre, deux principes que le Parlement a par trop méprisés.

# Lucerne: du paradis fiscal à l'enfer budgétaire

RIE III dans la pratique

Jean-Daniel Delley - 05 janvier 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/30721>

[Le grand argentier du canton de Lucerne](#) ne craint pas la réforme de l'imposition des entreprises. Le canton pratique actuellement le plus faible taux de Suisse, soit 12,5%.

Pour rester compétitif, il n'aura donc pas besoin de le réduire encore. Par ailleurs, le canton abrite peu de sociétés à statut spécial. Leur éventuel départ n'affaiblira donc pas la substance fiscale.

Ce que le magistrat ne dit pas: sa politique de sous-enchère fiscale initiée en 2012 a surtout attiré des sociétés «*boîtes aux lettres*» qui n'ont créé ni emplois nouveaux ni ressources fiscales nouvelles. Au lieu des 16 millions supplémentaires attendus, cette politique a creusé le déficit budgétaire, tout comme chez ses voisins de Schwyz, Obwald et Nidwald.

Par contre, selon [le procureur cantonal](#), cet afflux de sociétés fantômes - leur effectif a plus que triplé - a conduit à l'ouverture d'un tel nombre d'enquêtes pénales que les dossiers accumulés représentent 7 ans de travail pour la police judiciaire.

Pour couvrir le déficit, le canton aligne les programmes d'économies: 220 millions entre 2013 et 2015 et 330 millions

pour les trois prochaines années. Désormais le secteur privé est appelé à l'aide pour financer les bourses d'études et pour construire la nouvelle faculté d'économie. Les élèves des écoles secondaires et professionnelles doivent bénéficier d'une semaine supplémentaire de vacances, pour une économie de 4 millions. Les institutions culturelles ne sont pas épargnées: le festival international de musique, l'orchestre symphonique, le musée d'art, le théâtre et le musée des transports voient leur budget rogné pour compenser les cadeaux fiscaux consentis aux entreprises.

La ville de Lucerne connaît les mêmes problèmes. Se targuant d'être fiscalement plus attractive que les riches communes de la *Goldküste* zurichoise, elle a dû déchanter. Si 35 sociétés ont installé leurs sièges dans la capitale depuis 2012, elles ont rapporté seulement 1,2 million au fisc communal.

Lucerne a cru à tort qu'une baisse drastique de la charge fiscale suffirait à attirer les entreprises. La règle est valable pour les sociétés boîtes aux lettres, comme l'indique la

croissance explosive de leur nombre. Des sociétés peu intéressantes en termes d'emplois et de ressources fiscales et qui sont susceptibles de plier bagage d'un jour à l'autre.

Alors que les entreprises désirent s'installer durablement cherchent d'abord des infrastructures de qualité, un environnement scientifique de haut niveau et du personnel qualifié. Toutes conditions que Lucerne ne fait que dégrader avec sa politique d'économies, ce qui rend donc le canton moins attractif.

Et voilà que maintenant Zoug annonce vouloir abaisser son taux d'imposition des entreprises à 12%. La course-poursuite continue...

De plus Lucerne se retrouve sans budget pour 2017. L'UDC a lancé le référendum contre une augmentation limitée à deux ans seulement du coefficient annuel de 1,6 à 1,7, telle qu'adoptée par le Grand Conseil. La votation est planifiée pour le mois de mai.

D'ici là, les bénéficiaires de subventions pour les primes d'assurance-maladie attendront. La fiscalité paradisiaque ne profite pas à tout le monde.

# Pour des multinationales responsables

La responsabilité écologique et sociale des entreprises, un enjeu fondamental

René Longet - 04 janvier 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/30715>

Selon l'[Office fédéral de la statistique](#), «la consommation suisse par personne est 3,3 fois plus grande que les prestations et ressources environnementales globales disponibles par personne». Ceci avec un 70% de notre consommation de ressources naturelles importé.

Nous le savions, mais nous l'occultons fréquemment, peut-être parce que c'est douloureux pour notre fierté nationale: notre dépendance de ressources extérieures, face cachée de notre économie, est très forte. Notre responsabilité l'est du coup également.

## La Suisse – pauvre en ressources, riche en traders...

A la consommation propre du pays s'ajoute le rôle éminent que la Suisse joue dans le trading des matières premières. Selon les [Académies suisses des sciences](#), «un tiers du pétrole qui s'échange sur le marché globalisé est acheté et vendu à Genève [...]. Les deux tiers du commerce international des métaux de base (zinc, cuivre ou aluminium) ont lieu en Suisse [...]. Selon une estimation, 70% de l'or mondial est raffiné en Suisse [...]; deux tiers du négoce international des céréales, plus de la moitié du

*négoce du sucre et la majeure partie du négoce du coton sont gérés par des sociétés ayant leur siège en Suisse».*

Depuis des années, des ONG comme la Déclaration de Berne (aujourd'hui [Public Eye](#)) ou Terre des Hommes travaillent à mettre en lumière les liens parfois troubles qui nous lient au monde et les circuits qui nous approvisionnent en biens de toute nature. Ce sont aussi ces ONG qui nous ont sensibilisés aux conditions écologiques et sociales de la chaîne de valeur, à ces diamants nés du sang, ces bois tropicaux gagnés sur le massacre de la forêt primaire et de ses populations, ces textiles bien trop bon marché pour être honnêtes.

En termes d'impact social, si les délocalisations font le malheur des salariés du Nord et ouvrent des perspectives à ceux du Sud, sans standard minimum, le pire est toujours possible. Le cas de l'immeuble abritant des ateliers travaillant pour des marques internationales de vêtements qui s'est écroulé en mars 2013 au Bangladesh en faisant plus de 1'100 morts et 2'000 blessés est encore dans toutes les mémoires.

L'[initiative pour des multinationales responsables](#) déposée en octobre dernier s'insère dans ce contexte. Dans

sa substance, elle oblige les entreprises actives en Suisse, avec une clause de proportionnalité pour les PME, à «respecter également à l'étranger les droits de l'homme internationalement reconnus et les normes environnementales» et à «veiller à ce que ces droits et ces normes soient également respectés par les entreprises qu'elles contrôlent».

## Contrôler la chaîne de valeur

Il est de plus en plus clair que dans une économie globalisée, où même les pièces d'un vélo peuvent venir de continents différents, la responsabilité de l'entreprise qui les assemble implique l'ensemble de la chaîne de valeur, ses sous-traitants et contractants. Ce contrôle est souvent présenté comme extrêmement difficile.

Cet argument est fallacieux, car toute relation commerciale est fondée sur la négociation de conditions techniques, financières, logistiques, temporelles. Avant de passer contrat, il n'y a pas plus de problèmes à vérifier la fiabilité sous l'angle des conditions écologiques et sociales d'un futur sous-traitant qu'à évaluer sa fiabilité technique, financière et organisationnelle. La clé du débat sera en

revanche la liste concrète des droits et normes invoqués, la manière d'exercer la diligence demandée aux entreprises et la définition pratique du contrôle économique.

## **Les responsabilités écologiques et sociales de l'entreprise**

Le [Conseil fédéral](#) reconnaît que les entreprises ont une responsabilité à l'égard de la société et de l'environnement. *«L'objectif de la RSE (Responsabilité sociétale de l'entreprise) au niveau de l'entreprise est double: optimiser l'utilité des parties prenantes de l'entreprise, et éviter ou atténuer les éventuels effets négatifs de leurs activités. Appliquer la RSE implique de respecter les dispositions légales, les conventions entre partenaires sociaux et les autres contrats. Il s'agit en outre de prendre en considération les attentes de la société qui vont au-delà des obligations juridiques. La Confédération attend des entreprises établies ou actives en Suisse qu'elles assument leur responsabilité, en Suisse comme à l'étranger, conformément aux normes et*

*directives RSE internationalement reconnues.»*

Toutefois, notre gouvernement se limite aux engagements volontaires, telle l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, [ITIE](#), *«norme mondiale visant à promouvoir une gestion ouverte et responsable des ressources naturelles»*. De son côté, le [Pacte mondial](#) de l'Onu (*Global Compact*) lancé en juillet 2000 par Kofi Annan rassemble 8'000 entreprises de plus de 160 pays s'engageant sur dix principes. Ces derniers concernent les droits de l'homme, les normes internationales du travail et la protection de l'environnement ainsi que la lutte contre la corruption.

Les *Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme* publiés en [2011](#) par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et les *Principes directeurs pour les entreprises multinationales* établis en [2015](#) par l'OCDE, les tentatives de moralisation du secteur bancaire et la chasse aux paradis fiscaux vont dans la bonne direction. Mais pour

l'heure pas grand-chose de bien contraignant.

## **Accords volontaires ou législation?**

Or, que l'économie de marché doive être régulée est connu depuis des époques fort anciennes, où il fallut étalonner les poids et mesures et garantir une monnaie. Sans garde-fous pour la partie plus faible dans la relation économique – le consommateur, le salarié, le locataire, l'environnement – c'est inévitablement la loi du plus fort, et de nombreuses bonnes affaires qui se font au détriment de ses semblables et de l'environnement.

De même, que l'économie transnationale manque de régulation est une évidence. Que la Suisse prenne ici des initiatives à la hauteur de sa situation de pays pauvre en ressources propres, mais bien dotée en acteurs économiques globalisés n'est que cohérent.

Une liberté sans responsabilité? D'aucuns le revendiquent et le pratiquent, mais pour le vivre-ensemble sur cette planète ce serait tout sauf positif.

# Une approche sensible de la vie et l'œuvre de Louis Soutter

Michel Layaz, *Louis Soutter, probablement*, Carouge-Genève, Ed. Zoé, 2016, 237 pages

Pierre Jeanneret - 06 janvier 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/30734>

Louis Soutter est aujourd'hui considéré comme l'un des plus grands artistes suisses du 20<sup>e</sup> siècle. Mais sa vie fut chaotique et malheureuse, et son œuvre ne fut nullement reconnue de son temps, sinon par quelques esprits d'avant-garde.

Cette vie et cette œuvre nous étaient déjà connues par la magistrale biographie de Michel Thévoz, *Louis Soutter ou l'écriture du désir*, envers laquelle [Michel Layaz](#) reconnaît volontiers sa dette. Mais l'approche de ce dernier est plus intime, plus subjective, d'où le «*probablement*» qui montre qu'il peut s'agir ici et là d'hypothèses, impossibles à vérifier. Mais Layaz les avance toujours avec beaucoup de retenue, il ne se permet jamais de faire de la biographie romancée. Par exemple, il ne met dans la bouche de Soutter aucune parole. Les dialogues sont d'ailleurs totalement absents du livre, où règne en revanche le discours indirect libre.

Dans une belle langue et en empathie avec son personnage, Michel Layaz parcourt donc la vie de celui-ci, non sans évoquer au passage le contexte historique, social ou artistique. C'est d'abord l'enfance à Morges, dans un milieu bourgeois où l'on voit apparaître furtivement Alexandre Yersin, le futur

découvreur du bacille de la peste. Une mère toute de rigidité protestante, froide, incapable de tendresse, une sœur aimée, mais qui connaîtra un destin tragique pour avoir osé enfreindre les tabous de la «*moralité*». Et déjà le mal-être du jeune Louis, des traits pathologiques, une «*angoisse d'exister*». Puis survient l'épisode américain, où le jeune homme, marié à la belle Magde, connaît un très relatif succès à Colorado Springs. Soutter, à cette époque, ne peint que peu, ou alors de manière académique. Il est d'abord un violoniste de talent. Quitté par sa femme, il regagne l'Europe, où il entame une «*carrière*» musicale qui ira *decrescendo*, de l'Orchestre symphonique de Lausanne au statut de musicien de cinéma pour l'accompagnement des films muets. Une époque de dépenses inconsidérées, notamment vestimentaires. Toute sa vie il restera très préoccupé par sa mise: «*On aurait dit un vagabond chic, un dandy errant, une sorte de prince à moitié déchu.*» Ses «*frasques*» tiennent-elles alors de la liberté totale ou de la folie?

Tant et si bien que sa famille, lasse d'éponger ses dettes, le place de force dans l'asile pour vieillards de Ballaigues, au pied du Jura. Nous sommes en 1923. Il y restera dix-neuf ans,

jusqu'à sa mort. Ce très long séjour, au milieu de vieux séniles, bavants, médisants, qui se moquent de lui, sera un calvaire. Louis Soutter se réfugie dans son violon. Grand marcheur, il fait des «*fugues*», de plus en plus tolérées, à travers la campagne vaudoise, parcourant d'immenses distances. Là, il trouve un contact quasi mystique avec la nature. Ce sont de très belles pages dans le livre de Layaz.

Mais surtout, il va gagner une sorte de liberté à travers le dessin, d'abord au crayon ou à la plume et, dans les dernières années de sa vie, au doigt: ce sont là peut-être ses œuvres les plus fortes, les plus poignantes. Michel Layaz décrit avec beaucoup de justesse ces dessins et peintures d'une extraordinaire puissance d'expression: «*sur de grandes feuilles de papier ou de carton, les doigts trempés dans l'encre d'imprimerie, du cirage ou de la peinture de carrossier, il dessinera des personnages en transe, aux yeux épouvantés, aux bouches contractées, aux mâchoires agitées, aux tics nerveux, aux fuites éperdues, aux corps bondissants, aux chairs convulsées, mais d'autres fois aussi à l'exubérance libre et à la légèreté souple*». Louis Soutter laissera des milliers de dessins et peintures. Subsistent celles, malgré tout nombreuses, qui



n'ont pas été jetées au panier ou dans l'âtre... En aucun cas on ne peut rattacher cette œuvre à l'Art brut. Soutter était un homme éduqué et cultivé, parlant avec ses rares interlocuteurs de musique, de poésie, de peinture, et il avait suivi une formation artistique.

De la reconnaissance de son génie, ou du moins de son

extraordinaire originalité, Louis Soutter en trouvera chez son petit-cousin, Charles-Edouard Jeanneret dit Le Corbusier, déjà en pleine gloire. Et, plus étonnamment, chez Jean Giono. Il est vrai qu'un même amour de la nature les unissait.

Avant sa mort en 1942, alors qu'il est complètement seul,

Soutter va se livrer à une activité picturale de plus en plus effrénée, presque compulsive, affirmant là une liberté de l'esprit qui a été refusée à son corps. Il décède, oublié de tous, au milieu de la deuxième guerre mondiale, cette horreur qu'il semble avoir anticipée par certains de ses dessins les plus noirs... probablement.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

## Index des liens

### **Naturalisation pour la troisième génération, un contexte difficile**

[https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/aktuell/news/2016/ref\\_2016-12-20.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/aktuell/news/2016/ref_2016-12-20.html)

[https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/aktuell/news/2016/ref\\_2016-06-172.html](https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/aktuell/news/2016/ref_2016-06-172.html)

<https://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20040926/>

<https://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2016/2577.pdf>

<http://www.gfsbern.ch/de-ch/Detail/vorabstimmungsanalyse-zur-eidg-abstimmung-vom-12-februar-2017>

<https://www.sem.admin.ch/dam/data/ejpd/aktuell/abstimmungen/2017-02-12/161220-faktenblatt-studie-wann-f.pdf>

### **RIE III: un colis piégé à retourner à l'expéditeur le 12 février**

<https://www.domainepublic.ch/articles/30721>

<http://www.woz.ch/1651/unternehmenssteuerreform-iii/der-steuerwettbewerb-ist-zur-religion-geworden>

<https://www.domainepublic.ch/articles/10282>

<https://www.domainepublic.ch/articles/30627>

<https://www.domainepublic.ch/articles/30584>

### **Lucerne: du paradis fiscal à l'enfer budgétaire**

<http://www.luzernerzeitung.ch/nachrichten/zentralschweiz/luzern/Bundesreform-Segen-fuer-Luzern;art9647,802598>

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Der-Fluch-der-spaeten-Tat/story/13013597>

### **Pour des multinationales responsables**

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/empreinte-ecologique.html>

<http://www.academies-suisse.ch/fr/index/Publicationen/Swiss-Academies-Factsheets.html>

<https://www.publiceye.ch/fr/>

<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis462.html>

<https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/38882.pdf>

<https://eiti.org/fr/qui-sommes-nous>

<http://www.globalcompact-france.org/p-28-les-10-principes>

[http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR\\_FR.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf)

<http://www.oecd.org/fr/investissement/mne/>

### **Une approche sensible de la vie et l'œuvre de Louis Soutter**

<http://www.editionszoe.ch/livre/louis-soutter-probablement>